

# AIPR Encadrant

## Public :

Attestation nécessaire à tout chef de chantier ou conducteur de travaux devant intervenir sur la préparation et le suivi administratif et technique d'un chantier. Pour chaque chantier dit de travaux, au moins un salarié doit être nommé et disponible sur le chantier ou localisé à moins d'une demi-journée.

## Prérequis :

- Aucun niveau de connaissances préalables n'est requis pour suivre cette formation

**Durée :** 7h00 heures (théorie + test sur la plateforme nationale)

## Objectifs :

Le déroulé pédagogique de la formation AIPR Encadrant est conçu pour permettre aux stagiaires d'acquérir les compétences nécessaires pour travailler en toute sécurité à proximité des réseaux, tout en ayant connaissance des questions administratives, techniques et sur chantier.

## Moyens pédagogiques :

- Alternance d'apports théoriques et de quiz, et évaluation à blanc avant le passage de la certification

**8 à 10 personnes par groupe maximum**

**Dates, lieu, tarif : nous consulter.**

## PROGRAMME

### **Théorie**

- Impact de la réforme de protection à l'endommagement des réseaux sur le chantier.
- Rôle, responsabilités et obligations du concepteur avant et pendant les travaux.
- Réglementation DT – DICT : Principaux points de repères.
- Réglementation AIPR (Autorisation d'intervention à proximité des réseaux) : Évaluation.
- Définitions et glossaire.
- Acteurs de la réforme DT – DICT.
- Types de réseaux concernés (DT – DICT) et cas de dispense.
- Fonctionnement du système (DT suivie d'une DICT – DTDICT conjointes).
- Exécution des travaux :
  - ✓ Marquage-piquetage.
  - ✓ Cas particulier des travaux urgents.
  - ✓ Application du "guide technique".
  - ✓ Reconnaissance sur le terrain.
  - ✓ En cas de dommage ou d'arrêt de chantier.

### **Pratique**

- Quiz réguliers :
- Questionnaire à blanc

### **EXAMEN QCM**

- Examen de compétences par QCM AIPR sur PC fournis par NP Formations ou postes informatiques du client.

La validité de l'AIPR encadrant est de 60 mois. La formation est dispensée dans une salle adaptée avec des moyens pédagogiques tels que des diaporamas, des vidéos et des supports de formation remis aux stagiaires. Les intervenants sont expérimentés et dotés d'un sens de la pédagogie. Le contrôle des connaissances est assuré tout au long du stage.

L'AIPR encadrant est obligatoire pour les professionnels intervenant à proximité des réseaux et canalisations dans le cadre de la réforme anti-endommagement entrée en vigueur en janvier 2018